



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



- Natura 2000 en mer -
**Compte-rendu de l'installation du comité de pilotage des sites
FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et
FR2502019 « Anse de Vauville »
(Zones Spéciales de Conservation)**

1^{er} juin 2018 à Cherbourg (locaux du Service Mer et Littoral de la DDTM de la Manche)

sous la présidence de Monsieur VRAUX, Chef de la division « Action de l'État en mer », représentant
le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Liste des personnes présentes

- Préfecture maritime Manche mer du Nord, Nicolas VRAUX, Chef de la division « Action de l'État en mer », représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
- Préfecture maritime Manche mer du Nord, Loïc LEMERCIER, « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin »
- DREAL Normandie, Bernard MEYZIE, Directeur Adjoint
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au Chef de pôle « Mer et Littoral », Service Ressources Naturelles (SRN), Pôle mer et littoral
- Agence Française pour la Biodiversité, Christophe AULERT, Responsable de l'Antenne Manche Mer-du-Nord
- Agence Française pour la Biodiversité, Karine DEDIEU, Chargée de mission à l'Antenne Manche Mer-du-Nord
- CRPMEM Normandie, Dimitri ROGOFF, Président
- CRPMEM Normandie, Béatrice HARMEL, Secrétaire générale
- CRPMEM Normandie, Lucile AUMONT, Chargée de missions Natura 2000 et environnement
- DDTM 50, Jérôme DOREY, Chef de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales
- DDTM 50, Martine PAGNY, Chargée de mission environnement littoral
- DDTM 50, Mickaël LATIRRE, Chargé de surveillance et police de l'environnement littoral et marin
- DIRM MEmN, David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen
- ORANO La Hague, Virginie BORGNE, Responsable environnement
- ORANO La Hague, Estelle MERLE Des Isles, Ingénieure environnement
- EDF Flamanville, Amélie BONNIN, Chargée de communication
- Mairie de Flamanville, Patrick FAUCHON, Maire
- Commune de La Hague, Jean ARLIX, Maire délégué à la commune de Biville

Objet

Installation du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

Ordre du jour

- 1 – Accueil, installation du comité de pilotage et proposition des opérateurs principal et technique associé (*Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord*)
- 2 – Présentation de la démarche Natura 2000 et des sites (*DREAL Normandie*)
- 3 – Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour ces sites (*AFB-CRPMEM Normandie*)
- 4 – Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites et calendrier prévisionnel (*AFB*)
- 5 – Questions diverses

Déroulement de la séance

Monsieur Nicolas VRAUX, Chef de la division « Action de l'État en mer », représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ouvre la séance en remerciant les membres du Comité de pilotage pour leur présence.

Il indique que les sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville », exclusivement marins, ont été désignés par l'État français en Zones Spéciales de Conservation par arrêtés inter-ministériels du 01/10/14 suite à leur sélection en Sites d'Importance Communautaire par décision de la Commission européenne du 22/12/09. Il précise également que cette reprise de la mise en œuvre de Natura 2000 en mer dans le golfe normand-breton fait suite à la mise en sommeil du projet de parc naturel marin, avec une relance progressive des sites Natura 2000 du secteur.

L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est de réduire la perte de biodiversité à travers la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces aspects seront traités dans un premier temps par la rédaction d'un document d'objectifs incluant une phase de diagnostics.

Il présente l'ordre du jour de la réunion puis donne lecture des différents collègues qui composent le comité de pilotage.

A la demande de Madame Béatrice HARMEL, Secrétaire générale au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (CRPN), un tour de salle est effectué.

M. VRAUX propose ensuite la désignation de l'antenne Manche mer du Nord de l'AFB comme opérateur principal et du CRPN comme opérateur technique associé pour l'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites.

Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de la DREAL Normandie, ajoute que ces deux opérateurs ont l'habitude de travailler ensemble depuis plusieurs années et qu'ils présentent une complémentarité d'intervention sur les enjeux écologiques et socio-économiques qui conduisent à des résultats satisfaisants pour la mise en œuvre des sites Natura 2000 en mer.

Madame Béatrice HARMEL précise que ce type de partenariat, maintenant répandu à l'échelle française, a d'ailleurs été initié en Normandie.

En l'absence d'observation des participants sur la composition du comité de pilotage, **Monsieur VRAUX déclare le comité de pilotage installé. Le rôle d'opérateur principal est attribué à l'Antenne Manche mer du Nord de l'Agence Française pour la Biodiversité. Le rôle d'opérateur technique**

associé est confié au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, ce qui lui permettra d'apporter sa connaissance et son expertise sur le milieu marin.

Messieurs Christophe AULERT, Chef de l'Antenne Manche mer du Nord de l'Agence Française pour la Biodiversité, et Dimitri ROGOFF, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie présentent successivement leurs structures, leur fonctionnement respectif, puis les missions relatives à Natura en mer qu'ils exercent (cf. « Diaporama DREAL »).

Madame Sandrine ROBBE, Adjointe au Chef de pôle « Mer et Littoral » du Service Ressources Naturelles (SRN) de la DREAL Normandie, présente la démarche Natura 2000 en rappelant les objectifs du réseau européen qui découle de la Directive « Habitats Faune Flore » de 1992 et de la Directive « Oiseaux » de 1979 révisée en 2009. Elle rappelle que les deux sites concernés ont été créés dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 au milieu marin en 2008, et présente leurs périmètres et les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié leur désignation :

- ✓ les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (code 1110), dont les dunes hydrauliques ;
- ✓ les récifs (1170) qui hébergent des champs de laminaires ;
- ✓ des mammifères marins : le grand dauphin, le marsouin commun, le phoque veau-marin et le phoque gris.

Le principe d'un document d'objectifs commun et d'un comité de pilotage unique aux deux sites a été retenu compte tenu de leur proximité géographique, de leurs enjeux similaires et de leur gouvernance identique associant les mêmes acteurs (cf. « Diaporama DREAL »).

Madame Béatrice HARMEL déplore le « sectarisme » de Natura 2000 compte tenu de l'absence de prise en compte de l'estran et des oiseaux marins. Elle s'interroge sur le fait que les sites de La Hague ne soient pas traités de manière simultanée en précisant que c'est lié au projet hydrolien à La Hague.

Monsieur MEYZIE explique que ce qui a motivé ce choix était avant tout le caractère exclusivement marin de ces deux sites. En outre, ils ne peuvent être regroupés avec les sites de la Hague qui correspondent à des sites mixtes (terrestres et marins) et qui sont ciblés à la fois sur la Directive Habitats et la directive Oiseaux contrairement aux sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » uniquement ciblés sur la directive Habitats. Il précise également que le choix du périmètre au large correspond au méridien 2°00 W pour faciliter son appropriation par les acteurs de la mer.

Madame Sandrine ROBBE revient sur la phase de désignation des sites. A l'époque, il avait été considéré que l'estran qui accueille principalement des limicoles devait intégrer le réseau terrestre plutôt que le réseau marin dédié aux oiseaux marins. Elle termine ensuite la présentation par des éléments d'information sur le régime réglementaire d'évaluation des incidences. L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet, d'une manifestation ou d'une activité avec les objectifs de conservation du réseau Natura 2000. Il convient de déterminer si les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 peuvent être affectés par la réalisation d'un projet (qu'il soit réalisé dans ou hors du périmètre du site). L'évaluation des incidences vise ainsi à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante.

Madame Béatrice HARMEL fait remarquer que les deux sites sont séparés par l'usine nucléaire de Flamanville.

Madame Sandrine ROBBE répond que les dunes hydrauliques se situent dans le prolongement des grands massifs dunaires terrestres et qu'il n'y a pas de dunes hydrauliques en mer au droit du

promontoire rocheux granitique de Flamanville, ce qui explique que l'espace maritime au droit de la centrale n'a pas été retenu pour intégrer le périmètre du site Natura 2000 en mer.

Madame Karine DEDIEU, chargée de mission à l'Antenne Manche Mer-du-Nord, référente locale de l'Agence Française pour la Biodiversité, en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville, présente un premier état des lieux du patrimoine naturel marin des sites (cf. « Diaporama COPIL_Installation-Surtainville Vauville »).

Les habitats naturels ayant justifié la désignation du site sont les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110/110-2 sables moyens dunaires et 110-3 sables grossiers et graviers) et les récifs (1170/1170-5 roche infralittorale en mode exposée), avec une tendance inversée suivant les sites. On a une présence plus importante d'habitats rocheux dans le site de Vauville et d'habitats meubles dans le site de Surtainville (banc sableux de Surtainville). Le site est une zone de vie pour quatre espèces de mammifères marins avec une présence marquée de grands dauphins résidents dans le secteur plus large de l'ouest Cotentin, une présence plus au large et épisodique des marsouins communs et peu fréquente des phoques (gris et veau-marin) de passage.

Madame Béatrice HARMEL demande des précisions au sujet des populations de mammifères marins : dynamique, contamination, effets de la radioactivité.

Madame Karine DEDIEU lui répond que les taux de polluants présents dans la graisse des grands dauphins sont liés au fait que les dauphins sont des prédateurs qui se situent au sommet de la chaîne trophique : ils accumulent les contaminants contenus dans les proies qu'ils ingèrent. La radioactivité n'est pas mesurée sur les mammifères marins. Par ailleurs, la réalisation de suivis télémétriques a permis d'identifier les mouvements des individus, notamment des phoques.

Monsieur David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen de la DIRM, demande si les thons rouges peuvent entrer en interaction avec les dauphins.

Monsieur ROGOFF répond que les équilibres vont se créer naturellement entre les espèces.

Monsieur Bernard MEYZIE demande si on a constaté la présence de dunes hydrauliques sur d'autres sites.

Madame Karine DEDIEU indique qu'il serait intéressant de se renseigner afin de savoir s'il y en a dans le Golfe de Gascogne ; il y a également des dunes hydrauliques dans les Hauts-de-France.

Madame Lucile AUMONT, chargée de mission au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville, poursuit la présentation en présentant les activités et usages existant sur les sites et à proximité (cf. « Diaporama COPIL_Installation-Surtainville Vauville »).

Les principales activités dans et à proximité des sites sont la pêche professionnelle embarquée (une soixantaine de navires concernés), les activités portuaires (Cherbourg, Carteret et Diélette) et industrielles, le transport (câbles sous-marins) et la production d'énergie (centrale de Flamanville), le traitement et le stockage des déchets nucléaires (centre Orano de retraitement des déchets nucléaires et centre d'enfouissement des déchets nucléaires de l'Andra), la pêche de loisir et les autres activités de sports et de loisirs (surf, voile, kayak de mer, plongée sous-marine, etc.), la surveillance et la défense nationale et enfin les projets d'énergies marines renouvelables (hydroliennes dans le Raz Blanchard).

Monsieur Dimitri ROGOFF fait remarquer que les petits navires, plus dépendants au site, ne sont pas équipés de systèmes de géolocalisation, ce qui constitue un gros manque dans l'analyse des activités de pêche.

Monsieur Christophe AULERT demande si les pêcheurs sont prêts à accepter la géolocalisation de leurs navires.

Monsieur Dimitri ROGOFF répond qu'il y est favorable, dans un esprit de participation et de transparence.

Monsieur Patrick FAUCHON, maire de Flamanville signale également une activité industrielle stratégique sur le port de Diélette avec l'installation d'un quai RORO pour l'acheminement de colis lourds par voie marine destinés à la centrale. Le port de Diélette présente également des activités de désensablement et de clapage à prendre en compte lors de la rédaction du diagnostic socio-économique.

Madame Karine DEDIEU termine par la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites et le calendrier prévisionnel associé. Il sera ponctué en 3 phases, chacune validée en COFIL :

Phase 1 : Élaboration de l'état des lieux et définition des enjeux

- ⇒ Groupe(s) de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COFIL de validation de la partie « Diagnostic Patrimoine naturel et Usages » et des enjeux de conservation

Phase 2 : Croisement des enjeux/pressions, définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion

- ⇒ Groupe(s) de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COFIL de validation des mesures de gestion

Phase 3 : Rédaction de la charte Natura 2000, finalisation du DOCOB

- ⇒ Groupes de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COFIL de validation du DOCOB.

Madame Karine DEDIEU précise que le nombre de groupes de travail sera adapté aux besoins au cours de l'élaboration du DOCOB puis donne les grandes lignes du calendrier à retenir : 2018-2019 (phase 1) ; 2020-2021 (phase 2) et 2022 (phase 3).

Madame Karine DEDIEU indique qu'un formulaire d'inscription aux premiers groupes de travail sur les diagnostics, qui auront lieu au second semestre 2018, sera envoyé quelques semaines avant les GT afin que les personnes souhaitant participer puissent s'inscrire. Elle conclut en précisant que l'élaboration du DOCOB est un travail participatif devant aboutir à une série de mesures de gestion et qu'il est donc important que le maximum d'acteurs participent à ce projet.

M. VRAUX remercie les participants, ainsi que la DREAL, l'AFB et le CRPN pour le travail de préparation de la réunion.

Les deux diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites>